











Prix Citéco – Banque de France – IEDOM IEOM de l'excellence économique en STMG

Règlement

Session 2025 2026

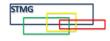
Préambule

Le Prix Citéco – Banque de France – IEDOM IEOM de l'excellence économique en STMG est destiné à promouvoir l'excellence dans les enseignements d'économie de la série STMG.

Le Prix de l'excellence économique est organisé sous l'égide de la Banque de France, de l'Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer (IEDOM), de l'Institut d'Émission d'Outre-Mer (IEOM), de Citéco et du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse

Ce Prix a pour but de proposer une épreuve écrite d'une exigence relativement comparable à ce qui pourrait se faire au Concours général des lycées. La déclinaison de l'objectif pédagogique s'avère multiple. Entraîner un groupe d'élèves à un concours n'a pas nécessairement pour unique but de remporter ce concours. L'effet dynamique de groupe, l'engouement collectif, la valorisation individuelle par la participation, sont autant de facteurs de motivation, tant pour les élèves que pour leur professeur. Le Prix de l'excellence économique ne cherche pas à ce que les professeurs forment des « champions » de l'économie, mais à ce que les concepts économiques servent de moteur à un entraînement intellectuel de tous les élèves volontaires, quel que soit leur niveau scolaire.

Une cérémonie de remise de prix est organisée au niveau de chaque académie avec le concours de la Banque de France et de l'IEDOM-IEOM. Une cérémonie de remise de prix est ensuite organisée au plan









national à Paris par la Banque de France et par Citéco. Un certificat de réussite au concours mentionnant leur rang sera envoyé aux trois lauréats académiques et nationaux. Une attestation de participation sera envoyée à tous les participants. Ces documents pourront être valorisés dans le cadre de dossiers de poursuite d'étude post-bac.

1. Public concerné

Le Prix de l'excellence économique en STMG s'adresse aux élèves inscrits en terminale STMG au moment de leur candidature.

Les candidatures sont individuelles et se font sous couvert d'un enseignant et d'un établissement. Plusieurs candidatures peuvent provenir de la même classe, sans limite de nombre. Les candidatures libres de candidats non encadrés par un enseignant ne sont pas recevables.

Les organisateurs préconisent l'inscription d'élèves volontaires. Le fait de ne pas imposer le concours à tous les élèves, mais au contraire d'éveiller chez eux une implication personnelle est déjà un travail spécifique propre à un parcours les destinant à devenir étudiants.

2. Définition de l'épreuve et programme

L'épreuve est d'une durée de 4 heures.

Le sujet se présente sous la forme d'un corpus documentaire conséquent (une dizaine de pages) associé à un thème de réflexion. Les candidats doivent rédiger un raisonnement structuré visant à exploiter les documents, à les mettre en regard les uns avec les autres, en les critiquant grâce à leurs connaissances.

Si le concours s'adresse à des élèves de terminale STMG, le sujet du concours portera sur le programme d'économie de la classe de première STMG et sur le thème 6 sur l'intervention de l'État dans l'économie de la terminale STMG. Son thème général sera transmis aux IA-IPR quelques jours avant l'envoi du sujet.

3. Déroulement du concours

Premier temps au niveau académique :

Les élèves composent dans leur établissement à une date fixée par celui-ci à l'intérieur d'une période d'une semaine déterminée au niveau national. Les établissements sont garants de la régularité du déroulement de l'épreuve et des règles de confidentialité pour préserver l'égalité entre les candidats.

Le sujet national est envoyé par les organisateurs à l'IA-IPR référent de l'académie pour Le Prix de l'excellence économique en STMG. À l'issue de l'épreuve, les copies sont remises et les sujets sont restitués aux organisateurs pour éviter toute diffusion vers des établissements qui auraient programmé l'épreuve à une date ultérieure.

Les copies sont évaluées et classées par une commission académique, présidée par l'IA-IPR référent de l'académie, réunissant des représentants de la Banque de France (de l'IEDOM-IEOM dans les académies ultramarines et vice-rectorats ultramarins) et des enseignants d'économie et gestion de l'académie. Les









académies conservent la maitrise des modalités mises en œuvre pour classer les copies et distinguer les meilleures.

Dans chaque académie, trois lauréats sont distingués par ordre de mérite (lauréat académique numéro 1, lauréat académique numéro 3) et la copie du premier d'entre eux est envoyée au jury national.

L'organisation matérielle du concours et du jury résulte de choix académiques et de choix d'établissement dans le respect du présent règlement et du calendrier national, sous le contrôle de la commission académique définie plus haut.

Second temps au niveau national:

Les copies des finalistes, premiers lauréats de chaque académie, sont à nouveau examinées par une commission nationale présidée par :

- Le directeur de l'Éducation financière à la Banque de France,
- L'inspecteur général de l'éducation, du sport et recherche, représentant le groupe économie et gestion auprès de la Banque de France,

et réunissant des représentants de la Banque de France, de l'IEDOM-IEOM et de l'Éducation nationale.

Les copies des finalistes sont évaluées et classées. Trois lauréats sont distingués par ordre de mérite (lauréat national numéro 1, lauréat national numéro 2, lauréat national numéro 3).

4. Calendrier général de la session 2025

- Inscriptions du lundi 8 septembre 2025 jusqu'au vendredi 17 octobre 2025 (18 heures): le formulaire en ligne sera accessible sur le site des ABC de l'économie, sur le portail de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière www.mesquestionsdargent.fr et sur le site de Citéco, www.citeco.fr à compter de la date de début des inscriptions.
- Envoi du sujet le week-end du 8 novembre 2025 aux inspecteurs référents puis aux établissements par voie numérique (sur l'adresse académique de l'établissement) à qui il appartient d'assurer la reprographie et la distribution aux candidats en début d'épreuve.
- Composition entre le <u>lundi 17 novembre 2025 et le vendredi 21 novembre 2025</u>, sur copie papier avec en en-tête le nom du candidat, son établissement, son académie et la date de composition.
- Envoi des copies numérisées¹ par l'établissement à l'IA-IPR référent accompagnées d'un bordereau listant les composants. Les copies papier sont conservées par l'établissement à des fins de consultation en cas de problèmes pour lire les copies numérisées.
- Proclamation des résultats académiques avant les vacances scolaires de fin d'année. Une cérémonie de remise des prix peut être organisée localement. Dans ce cas, les cérémonies doivent avoir eu lieu avant la date de la cérémonie nationale.
- Envoi de la copie numérisée du premier lauréat de chaque académie au siège de la Banque de France, direction de l'Éducation financière au plus tard le <u>lundi 5 janvier 2026, à l'adresse</u>

¹ Les copies sont numérisées une par une (un fichier par copie).



citéco





<u>suivante</u> : <u>1446-EDUCFI-UT@banque-france.fr</u> avec le nombre des élèves ayant composé dans <u>l'académie.</u>

- Jury national prévu dans la <u>deuxième quinzaine de janvier 2026</u> à Paris (date et lieu à confirmer).
- Remise des prix lors de la semaine de l'éducation financière fin mars 2026.

5. Attendus pédagogiques et critères d'évaluation

Le jury n'a pas d'exigence spécifique portant sur une quelconque forme rédactionnelle (par exemple, annonce de plan, introduction, conclusion, respectant les normes usuelles de la dissertation). Il s'agit ainsi de ne pas interférer avec la formation des élèves aux épreuves de baccalauréat. C'est principalement sur le fond et sur la qualité de la logique argumentative que va se porter le regard des évaluateurs. Les élèves devront montrer une capacité de raisonnement à propos de la problématique posée en utilisant à la fois leurs connaissances et les informations contenues dans le corpus documentaire.

Le format du sujet est différent de ce qui se fait en économie au baccalauréat STMG, avec un corpus d'une dizaine de pages et l'expression simple d'un thème de réflexion sans question d'accompagnement. Le jury tient particulièrement à attirer l'attention sur le fait qu'il ne s'agit pas de faire travailler les élèves sur l'exercice intellectuel de la « note de synthèse ». De ce fait, le résultat attendu n'est absolument pas une reprise des idées de tous les documents proposés, mais bien plutôt une réflexion structurée et personnelle, construite par le candidat qui saura mobiliser ses connaissances et exploiter tout ou partie des documents, les mettre en regard les uns avec les autres, les critiquer grâce à ses connaissances.

Le sujet est construit en fonction des capacités scolaires moyennes attendues d'élèves de STMG. Il permet ainsi à tous les élèves de participer sans être dépassés par la difficulté.

En effet, le sujet combine trois niveaux possibles d'apprentissages :

- Un niveau documentaire : simple prélèvement d'information dans un corpus documentaire long ; ce qui permet aux élèves de retirer un bénéfice de l'entraînement au travail sur ce type de sujet.
- Un niveau conceptuel : structuration des informations relevées et liens avec les connaissances de cours.
- Un niveau argumentatif : raisonnement sur les causalités entre les phénomènes décrit par les informations relevées.

Le sujet n'impose pas de problématique, mais oriente les élèves en exprimant un thème de réflexion (qui peut constituer le titre thématique du corpus documentaire). C'est à l'élève de déterminer précisément sa problématique pour organiser le fil conducteur de sa réflexion. Le choix et le suivi d'une problématique sont constitutifs du niveau analytique.

Le corpus documentaire est composé de supports variés et présente ainsi une diversité de lecture des informations : textes, tableaux de chiffres, graphiques, cartes, infographies...

Les professeurs souhaitant faire participer leurs élèves peuvent le faire pour différentes finalités : accoutumer les élèves aux conditions d'une épreuve à enjeu avant le baccalauréat, entraîner à des attendus de l'enseignement supérieur (CPGE, BUT, BTS, etc.), intégrer le Prix de l'excellence économique en STMG à la formation scolaire de première et terminale. Ces objectifs sont possibles pour tous les élèves, y compris ceux pour lesquels le développement des compétences de lecture d'un corpus documentaire varié et multiple peut s'avérer exigeant.









6. Proclamation des résultats et remise des prix

Étape 1 - au niveau académique :

Chaque candidat reçoit une attestation de participation au concours, sous réserve d'une implication minimale (critères : temps de présence significatif durant l'épreuve, degré d'achèvement suffisant pour rendre la copie évaluable). L'attestation peut indiquer si le candidat a fait partie des copies finalistes parmi lesquelles ont été sélectionnées les lauréats.

Les trois lauréats sélectionnés au niveau académique reçoivent chacun des entrées à Citéco et un bon cadeau.

Le premier lauréat et un accompagnateur pédagogique (professeur ou chef d'établissement ou IA-IPR) sont invités par la Banque de France à Paris pour assister à la remise nationale des prix. Les frais de déplacement seront pris en charge par la Banque de France (remboursement des frais de transport sur la base de justificatifs et selon les modalités qui seront indiquées sur le site des ABC de l'économie).

Les directeurs délégués de la Banque de France transmettent les invitations à la cérémonie aux IA IPR présidents des jury académiques, en vue de leur transmission aux établissements et aux lauréats.

Étape 2 - au niveau national :

La remise nationale des prix se déroule à Citéco ou au siège de la Banque de France à Paris ou dans tout autre lieu choisi par la Banque de France.

Un premier prix, un deuxième prix et un troisième prix sont attribués. Les trois lauréats reçoivent un certificat attestant de leur rang de classement ainsi qu'un bon cadeau.

À l'issue de la remise des prix, une visite de Citéco est organisée pour l'ensemble des participants présents.









7. Règlementation générale

Protection des données personnelles

Les organisateurs du concours s'engagent à respecter les dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD) quant à la collecte, à la conservation et au traitement des données personnelles.

Neutralité

Le concours ne doit pas faire l'objet de *sponsoring* et aucun cadeau autre que ceux prévus au présent Règlement ne sera distribué dans ce cadre. Il n'y a pas lieu d'associer d'autres entités aux partenaires du concours.

Confidentialité

Les éléments du sujet devront rester confidentiels jusqu'à la fin des épreuves dans toutes les académies et vice-rectorat et ne devront faire l'objet d'aucune publication même partielle. Les sujets seront récupérés à l'issue des épreuves. Les candidats ne pourront les conserver. Les organisateurs devront s'abstenir de les commenter lors d'interviews et les travaux pédagogiques autour du concours ne pourront commencer avant la fin des épreuves dans toutes les académies.

Droit à l'image

Dans le cadre du droit à l'information du public, les participants à cette manifestation sont avertis que des photographies les représentant sont susceptibles d'être reproduites sur des supports relayant l'événement.

Conformément à la législation en vigueur relative au droit à l'image, les photographies diffusées ne pourront être utilisées à d'autres fins que celles de couvrir l'événement précité. Les participants qui ne souhaitent pas voir des photographies les représentant être utilisées dans ce cadre précis doivent en faire la demande explicite lors de l'envoi de leur dossier de candidature.

Acceptation du règlement

La participation à ce concours implique la connaissance du présent règlement et son entière acceptation. Tout cas non décrit par le présent règlement sera tranché par les organisateurs. Toute candidature enregistrée vaut pour acceptation pleine entière et sans réserve du présent règlement.

Réserves

En cas d'événement imprévu, indépendant de leur volonté, l'Éducation nationale, , Citéco, la Banque de France et l'IEDOM-IEOM peuvent être conduits à modifier, différer ou annuler ce concours sans préavis et sans avoir à en justifier les raisons.

Contestation

Le concours doit se dérouler dans un esprit de loyauté, de saine concurrence et de respect mutuel même si les déceptions peuvent être à la hauteur de l'engagement de chacun dans le Prix.

Exceptionnellement, les participants peuvent cependant soumettre d'éventuelles contestations à l'arbitrage des IA-IPR référents pour les sélections académiques et à l'arbitrage de l'inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche pour la finale nationale.







